

Le Courrier

DE ROUBAIX-TOURCOING

LA CONFERENCE DE WASHINGTON

Elle n'a rien donné de bon à la France

La Conférence de Washington est close. Le Président Harding assure que « la foi jurée (par les traités qui ont été conclus) marque le début d'une époque nouvelle et meilleure dans le progrès de l'humanité ». Cent fois déjà depuis la bataille de Valmy, nos pères ont vu poindre à l'horizon l'aurore d'une ère nouvelle et meilleure, et la situation n'a pourtant cessé d'empirer. Il n'apparaît pas non plus que le ciel se décolore plus radieux depuis Washington et sa Conférence. Le bon au contraire, pour nous Français, jamais autant de menaces n'ont plané sur nos têtes, menaces d'abandon de la part de tous nos alliés, menaces de ruine financière et de banqueroute pour nos finances nationales !

En regard aux résultats merveilleux qu'on s'en prometait, la Conférence de Washington a accouché d'une souris. Pas de limitation des armements sur terre, pas de limitation sérieuse sur mer ! Ne soyons pas dupes en effet des apparences ! L'Angleterre, les Etats-Unis et le Japon consentent à ne conserver pendant dix ans qu'un total de gros cuirassés qui sera limité par la proportion : 5, 5, et 3. Mais c'est qu'ils savent bien que l'avenir n'est pas aux gros cuirassés et qu'avant dans il ne sera plus question d'en construire. Visiblement, l'avenir est aux avions et aux sous-marins. Les expériences récentes effectuées aux Etats-Unis à l'aide de torpilles aériennes de mille kilos montrent bien que les flottes de surface ne tiendraient pas longtemps devant les flottes d'avions cinq ou dix fois plus fortes que celles que nous avons connues en 1918.

L'Angleterre et les Etats-Unis se sont bien gardés de proposer une limitation du nombre des aéroplanes militaires. S'ils ont proposé une limitation de sous-marins, c'est d'abord qu'en raison du coût de construction peu élevé des sous-marins, ils craignent une concurrence redoutable de la part de puissances de second ordre : c'est ensuite qu'ils se réservent d'en construire au moins 90.000 tonnes, (ce qui représente une flotte considérable), en empêchant en même temps les autres nations d'en édifier un tonnage sérieusement menaçant.

La France a fait échouer l'accord sur les sous-marins. Nos anciens alliés en profitent pour nous accabler d'outrages. Les sous-marins, avant guerre, nous ont permis de nous tenir à l'écart de la puissance navale. Ils n'admettent pas que nous revensions sur cette décision, et le sous-marin permettrait à nos chauvins de la tourner.

En ce qui concerne le Japon, on a vu en réalité : non. Et d'abord on peut se demander si les menaces des Etats-Unis et du Japon étaient vraiment à réviser. Le Japon a des milliers de kilomètres de leurs bases navales jusqu'aux mers du Japon ? Sérieusement il est à supposer qu'il ne l'aurait pas fait avant d'avoir creusé plusieurs bases solides en Extrême-Orient même, c'est-à-dire pas avant plusieurs années.

Dans tous les cas, le Japon a consenti à signer avec la Chine un traité où il s'engage à rendre la Chine l'oung à son propriétaire légitime et à vendre au Japon le chemin de fer de cette région moyennant un paiement par annuités. L'équité des droits est garantie en Chine pour toutes les nationalités et le régime de la porte ouverte rétabli. En fait cependant, les Japonais savent bien qu'il n'y aura rien de changé. L'oung, ils ont tout d'abord fait passer les droits de la Chine au résultat de leur voisinage avec la Chine. Et second lieu ils ont prêté de très grosses sommes d'argent à la Chine et ils n'ont nullement renoncé à réclamer le paiement de leurs créances ou bien à réclamer des gages équivalents ou des compensations. Et voilà qui suffit largement à neutraliser les plus belles promesses de porte ouverte du prince Tokugawa à Paris et à Washington.

Au fond c'est l'Angleterre qui a tiré de la Conférence de Washington le profit le plus certain. La conférence impériale de 1921 lui avait fait entendre que les Dominions ne voulaient plus de l'Alliance Japonaise. Or, cette Alliance s'est dénoncée à Washington sans mot ni douleur. C'est aussi la maîtrise des mers qu'elle craignait de perdre au profit des Etats-Unis, dont le budget naval s'autonomise toutes les années. L'accord de Washington lui conserve pour dix ans la supériorité navale qu'elle possède aujourd'hui. Enfin, l'opinion publique américaine qui lui avait toujours été assez peu favorable, elle l'a habilement retournée contre nous. Et nos délégués, arrivés là-bas avec l'idée de se poser en arbitres des conflits possibles entre les Etats-Unis, l'Angleterre et le Japon, se sont vus, au lieu de cela, honnêtement, de n'avoir fait preuve ni de finesse, ni de noblesse, d'avoir affiché des ambitions nées, étalé de tendres rivalités, et même égaré des dossiers en de mauvais lieux... (Bardoux).

« Si les Français, écrit M. Lowry dans le journal américain la « Washington Post », n'avaient pas montré une manque presque total de compréhension de nos sentiments à leur égard, et de l'esprit dans lequel la Conférence avait été réunie, ils auraient pu rentrer chez eux les bras chargés de bienfaits, même avec des garanties pour leur sécurité future. Le peuple français ne saura jamais ce qu'un geste large, généreux, et ouvert de ses représentants aurait fait pour lui et comment il a manqué un grand triomphe, en nous laissant découvrir, selon les termes de Gertraud, combien son idéal est plein de replis et de détours ».

« Les bras chargés de bienfaits », le journal américain exagère ! Il n'en reste pas moins vrai que, comme flambeau de la civilisation, la France fait en ce moment assez mauvaise figure !

E. COUTEAUX. Député du Nord.

Le temps d'aujourd'hui

Voici les prévisions météorologiques pour le Nord-Ouest : 27 février. Vent faible du sud-ouest. Ciel nuageux, avec éclaircies. Température minimum de 5 degrés. Vent d'ouest, pluie vers 10 heures. Maximum de 10 degrés. Vent d'ouest, pluie vers 10 heures. Minimum de 5 degrés. Vent d'ouest, pluie vers 10 heures. Maximum de 10 degrés.

Une jeune fille séquestrée

Elle vivait dans un cachot infect

Le drame navrant de la Pinarie, dont nous avons parlé hier, révèle une fois de plus, cette mentalité féroce créée par une avarice sordide, qui transforme ses pères, des mères en bourreaux de leurs propres enfants.

Long martyr

La famille Plumereau, composée du père, de la mère et de deux enfants, un fils et une fille, est propriétaire de 35 hectares de terrains, représentant une centaine de mille francs en biens au soleil. Tout le monde travaillait et le père, Albert Plumereau, aujourd'hui âgé de 70 ans, récoltait et entassait les écus.

Mais la guerre éclate ; le fils, Alphonse, 23 ans, à l'époque, part aux armées. Peu après, la mère tombe malade et meurt. Voici déjà quatre bras de moins pour faire produire la terre et le père, véritable Harpagon, s'en montre très affecté.

Or, voici que la fille Thérèse, qui a actuellement 26 ans, dit un jour à son père : — Papa, j'ai un prétendu au village. Je voudrais l'épouser.

Ce sont deux bras encore qui vont s'en aller et, avec eux, une part des biens. Cela, jamais ! le père en mourrait ; il s'opposait au projet.

Mais les choses en étaient plus loin que le supposait Albert Plumereau et, quelques mois après, sa fille mettait au monde un bébé : une bouche de plus à nourrir.

Elle ne compta pas longtemps, la pauvre petite bouche. Deux mois après sa naissance, l'enfant succombait. Cela acheva le cerveau déjà amié de la malheureuse Thérèse Plumereau qui, dès l'heure, eut des signes manifestes de dérangement cérébral.

« Ce que je faisais dans cet état ? La soigner, oui, mais les soins ça coûte cher et le père préféra enfermer sa fille dans une étable où on lui apportait à manger lorsqu'on avait le temps.

Sur ces entrefaites, la démobilisation étant arrivée, le fils était revenu et avait épousé une jeune fille du pays, Marie Meunier, 32 ans ; un peu plus humain que son père, Alphonse Plumereau déclara un jour qu'on ne pouvait abandonner ainsi la pauvre Thérèse.

— Fais ce que tu voudras pour ta sœur, répondit le père. Quant à moi, je ne donnerai pas un sou... »

Alphonse Plumereau fit alors quelques démarches pour faire interner la jeune femme. La chose est possible, lui fut-il répondu, mais ça vous coûtera 6 francs 50 par jour.

Il réfléchit devant une pareille dépense et l'infortunée resta dans l'étable.

Cependant, le père et le fils se rendirent compte que l'endroit était mal choisi.

De temps à autre, on devait ouvrir le local afin de laver du linge. Ces gens voyaient la pauvre fille, cela pouvait devenir dangereux. On chercha alors un autre endroit. On finit par s'arrêter à une sorte de seller, n'ayant aucune fenêtre, plus noir qu'un four, véritable enfer pour condamnés à mort du moyen âge, et là, sur un peu de paille, on jeta la malheureuse Thérèse qui y perdit totalement la raison.

Combien y a-t-il de temps que cette malheureuse agonise dans ce cachot ? Un an, dix-huit mois peut-être, on ne sait encore. Comment ce fait n'est-il pas venu plus tôt à la connaissance de la justice ? D'abord parce que dans la campagne on parle peu ; ensuite parce que la ferme est isolée et complètement entourée de murs. De plus, depuis quelque temps, le père Plumereau ne s'assait plus pénétrer personne dans l'habitation.

Voici un an environ, l'instituteur et le garde-champêtre de Marnes, commune dont dépend la Pinarie, étaient venus à la ferme. Ils avaient entendu des gémissements sortir du cachot et avaient demandé l'origine de ce bruit.

Ce sont des barriques qui remuent, avait répondu le père Plumereau, tout en conduisant le plus vite possible les visiteurs indiscrets partis, malgré tout, assez intrigués.

Lamentable spectacle

A la suite d'une lettre adressée la semaine dernière au Parquet, M. Leroy, procureur de la République et Granier, juge d'instruction, se rendirent à la ferme, accompagnés du greffier, M. Grassin, et du lieutenant de gendarmerie. Ils se firent ouvrir le cachot, trouvèrent la malheureuse fille accroupie au milieu d'un tas de fumier. La paille d'avant jamais été changée.

Dans un coin, se trouvait une écuelle avec un morceau de pain et une vieille boîte de conserves. Cette boîte servait de verre à la malheureuse, complètement nue sous un débris de toile de sac.

Elle ne pouvait plus faire un mouvement, ses jambes étant complètement paralysées. Les magistrats tentèrent de la questionner ce fut en vain. La pauvre fille ouvrit de grands yeux éfarés, mais sa bouche resta close. Elle fut alors transportée à l'hôpital d'Arraivi, puis les magistrats procédèrent à un premier interrogatoire du père, du frère et de la belle-sœur de la séquestrée.

— Pourquoi ne l'avez-vous pas fait hospitaliser, demanda le juge ? — Je ne voulais pas m'en séparer, elle me tenait compagnie, répondit le père indigné qui osa ajouter : « J'ai fait tout ce que j'ai pu pour elle ! »

— Et vous, pourquoi ne vous en occupez-vous pas, questionna M. Granier en s'adressant à la belle-sœur de la pauvre fille ? — Au début, j'allais bien la débarbouiller, mais elle s'est mise à me frapper, alors... C'est tout ce qu'on put tirer d'eux. Les magistrats décidèrent alors de mettre le père en état d'arrestation, ainsi que nous l'avons relaté.

Les Idées du Ministre des Régions Libérées

Les Commissions cantonales doivent être indépendantes et le Sinistré doit recevoir tout son dû. - Un nouveau projet de paiement en rentes. - L'évolution des accords de Wiesbaden

Le vote des budgets recouvrables pour 1922 vient de clore, à la Chambre, le grand débat institué sur la reconstitution des départements dévastés. Nous avons eu l'occasion de dire l'excellente impression produite par les déclarations de M. Reibel, ministre des Régions Libérées. Les discussions qui s'engagèrent à la Chambre, donnèrent au ministre l'occasion de préciser sa politique. Il a complété, depuis, sa documentation en parcourant nos ruines et nos cités

auxquelles il a vu de tous les moyens mis à sa disposition.

Il vient, en effet, de déposer à la Chambre, un projet comportant deux clauses :

1. L'élargissement des moyens de paiement en rentes sur l'Etat à 6 % qui seraient accordés à tous les sinistrés mobiliers, alors qu'ils ne vivent actuellement que les meubles mobiliers. Les sinistrés demeureraient libres, d'ailleurs, de bénéficier de ces dispositions ou d'en refuser l'application.

2. Le paiement facultatif en 15 annuités, avec intérêt, pour les dommages dont la valeur 1914 serait égale ou supérieure à 200.000 francs.

Beaucoup de sinistrés se trouvant dans l'impossibilité de faire un remploi immédiat en mobilier (matières premières, outillage, etc.) avaient déjà demandé le paiement en rentes. Ce qui serait payé de cette manière laisserait évidemment des disponibilités en espèces pour régler un plus grand nombre d'autres sinistrés. Il est souhaitable que le Parlement ratifie les mesures excellentes et si sur plus facultatives d'emploi — que lui propose le Ministre des Régions Libérées.

En ce qui concerne les fournitures en nature de l'Allemagne, la formule des accords de Wiesbaden sera-t-elle retenue ?

On peut penser que le principe des accords demeurera. Le ministre a indiqué à la Chambre que « le Gouvernement examinera, avec le Parlement, avant de prendre des décisions, dans quelles limites on pourra accepter des réparations en nature et les mesures de précaution nécessaires pour que l'industrie nationale ait le moins à en souffrir ».

Des négociations sont actuellement engagées avec les Allemands pour déterminer le pourcentage de livraisons en nature que la France pourra recevoir en plus des 32 % prévus pour sa part annuelle sur les livraisons, sans avoir de reversément à faire au compte commun des Alliés. Quand ce point sera fixé, les accords de Wiesbaden ou tous autres, ratifiés par les nations solidaires du Traité de Paix, deviendront une réalité. LE DESIR DU MINISTRE DES REGIONS LIBERÉES EST QUE CELA SOIT LE PLUS TOT POSSIBLE. Dans la mesure des besoins de nos régions on demandera à l'Allemagne tout ce qui ne se trouve pas chez nous, d'abord, et, dans les limites raisonnables, ce qui pourra accroître l'importance des paiements allemands.

On avait parlé d'organismes parallèles français et allemands pour mettre en œuvre les accords sur les réparations en nature. Ce cadre a paru bien rigide. Il serait dans les projets du Gouvernement de chercher à mettre davantage en relation les clients — les sinistrés — et les débiteurs — l'industrie allemande — au moyen de groupements assez souples comme les coopératives.

Nous croyons savoir, d'autre part, que la question des fournitures en nature prévues par le Traité de Paix fait — sans attendre la réalisation des accords envisagés — l'objet de négociations nouvelles pour assurer, de toutes manières, un contingent de livraisons en 1922.

Le Ministre des Régions Libérées, préoccupé de faciliter ces livraisons et d'autre part d'activer l'œuvre de reconstruction qui doit reprendre au printemps a prescrit de hâter la standardisation des matériaux-types.

En tous cas, aucun des moyens prévus jusqu'ici pour développer la restauration de nos ruines ne sera abandonné, ni négligé. M. Reibel veut satisfaire à l'ardent désir de nos concitoyens d'en finir avec les ruines et avec les vestiges de la guerre. Tout ce qui pourra être pour l'Allemagne un moyen de se libérer et qui sera compatible avec notre intérêt national sera recherché et réalisé. Tout ce qui pourra mettre plus d'ordre, de justice et de saine économie dans la reconstitution sera voulu par le Ministre des Régions Libérées.

Il écartera la voix des sinistrés et de leurs groupements. N'a-t-il pas tracé d'une phrase son programme ? Il faut faire abstraction des idées de parti et n'obéir qu'à cette préoccupation : reconstruire la France dévastée !

Alex WILL.

« Il ne faut à aucun prix que les Commissions cantonales soient tentées de considérer les instructions qui sont données aux agents administratifs et qui représentent l'interprétation du gouvernement comme un ordre qui leur serait donné à elles-mêmes par le Gouvernement ».

Rappelons encore qu'il a tracé aux Comités de préconciliation les limites de leur rôle en indiquant qu'ils ne constituent pas « un instrument destiné à présumer les sinistrés ». Ni l'intérêt de l'Etat, ni ceux du sinistré ne doivent y être sacrifiés.

Sur la question du paiement des sinistrés qui intéresse ceux-ci au premier chef, nous croyons savoir que M. Reibel désire tirer le

Un Crime dans les Neiges

Le coupable serait un Autrichien

Berne, 27 février. — Le gardien de la station météorologique du Sentis, qui vient d'être assassiné, ainsi que sa femme, comme nous l'avons signalé hier, doit avoir soutenu une lutte terrible contre son ou ses agresseurs, car son corps a été retrouvé à plusieurs mètres de la station et quelque peu enfoui dans la neige. Le gardien Saas était dans son poste depuis 1919. Il était considéré comme un excellent et fidèle employé. Il était père de deux enfants qui sont dans la plaine pour faire leur éducation.

La femme du gardien a été assassinée dans la station même et a reçu deux coups de feu en pleine poitrine.

Le livre des visites, une longue-vue et la caisse ont disparu, ce qui fait supposer que le vol a été le mobile du crime. Le docteur de Quervain, adjoint de la station météorologique suisse, est monté au Sentis pour prendre soin des appareils météorologiques, car on craint qu'ils ne soient gelés. Les autorités judiciaires sont actuellement sur les lieux pour faire une enquête.

Des soupçons se portent sur un certain Kleimpontner, sujet autrichien qui, dans le dernier coup de téléphone de Mme Saas, était signalé comme étant depuis quelque temps au sommet du Sentis et qui importunait le gardien pour des questions d'argent.

C'est la première fois, dans l'histoire des observations météorologiques de haute montagne que l'on signale un fait semblable. La station météorologique du Sentis, qui se trouve à 2.504 mètres d'altitude, a été créée en 1887.

Le recrutement de ces sentinelles avancées dans la haute montagne, est toujours très difficile, séparés qu'elles sont durant tout l'hiver du reste du monde.

Le pain à 17 sous

Ainsi qu'il nous l'avait dernièrement déclaré, M. Léon Meyer, maire du Havre, vient de fixer le prix du pain à 85 centimes le kilo.

Tous les boulangers du Havre ont accepté cette taxe, qui sera appliquée sans aucune réduction du salaire de leurs ouvriers.

Le pain à 17 sous, bientôt à 16, et le bœuf à 12 francs le kilo, ça vaut mieux qu'18 sous et 27 francs à Lille ! Les négociants seront certainement de notre avis.

Grave accident de tramways à Wattrelos

DEUX VOYAGEURS BLESSES

Un grave accident s'est produit à Wattrelos, dimanche soir, vers 20 heures, à la barrière des douanes, point terminus de la ligne B.

Des voyageurs arrivant de la gare d'Herseaux prirent d'assaut toutes les places de la première voiture et de la remorque. Non seulement les voyageurs étaient enlignés et pressés à l'intérieur, mais plusieurs même se cramponnèrent sur le marchepied.

Or, au moment où le tramway, faisant sa manœuvre, traversa la barrière de la Douane, deux voyageurs, un homme et une femme, furent fortement comprimés entre les barres de fer et la voiture. Ces deux voyageurs, M. Henri Delbecq, 28 ans, demeurant à Quaremont (Belgique), et Mme Bavalinghien, née Marie Broulain, âgée de 26 ans, demeurant à Fourcoing, rue des Champs, 132, furent transportés sans connaissance au café Librecht, où l'on s'empressa de leur donner les soins nécessaires.

M. le docteur Glorieux, ne tarda pas à arriver. Vu l'état de gravité des blessés, il ordonna leur transfert d'urgence à l'hôpital de Wattrelos.

Dans la soirée, M. Delbecq dut subir une opération, pratiquée par M. le docteur Lepint, chirurgien de l'hôpital. Il a été constaté qu'en sus de diverses lésions, le malheureux belge avait le poumon réduit en bouillie comme s'il avait reçu quantité d'éclats d'obus dans la poitrine. Son état est donc fort inquiétant.

L'état de Mme Bavalinghien est moins grave. Cependant, cette blessée a eu une luxation de l'épaule, plusieurs côtes fracturées et une oreille presque totalement arrachée. Des points de suture ont été pratiqués.

Double assassinat à Hirson

Hier matin, on a découvert dans une maison de la rue Marquenoise, à Hirson, les cadavres des époux Loriette-Gagneux. Le mari, âgé de 61 ans, fut retrouvé dans une étable où il avait été tué à coups de revolver. La femme, âgée de 64 ans, avait été assassinée dans son lit.

Les circonstances de ce double crime ne sont pas encore connues. La police procède à une enquête.

Congrès Socialiste International

Francfort, 27 février. — Au Congrès socialiste international, dit des cinq pays, Schaw a présenté, au nom du Labour Party, un mémoire sur la question des réparations.

Vanderweide, délégué belge, a dit que l'on pouvait compter sur la présence à Gênes du représentant du parti socialiste majoritaire allemand.

Le Comité Exécutif de la deuxième Internationale, dont les séances sont distinctes de celles du Congrès des Cinq Pays, a accepté l'invitation qui lui a été faite le 15 janvier, par l'Association Internationale des Travailleurs socialistes, de tenir son Congrès commun, avec les comités exécutifs de l'Association des Travailleurs vionnois, dite deuxième Internationale et de celle de l'Internationale moscovite.

Il a été décidé que ce Congrès serait convoqué le plus tôt possible, à Berlin.

Vengeance d'un sergent-major

Il blesse sa femme et tue son ami

Toulon, 27 février. — A la suite de la représentation d'un cinéma, hier soir à 11 heures et demi, un sergent-major d'infanterie coloniale, Jean Colombani, a déclaré que le public se soit écoulé. Puis, voyant s'approcher un couple : le flûtiste du cinéma et sa compagne, il tira dans leur direction six coups de revolver à bout portant.

Le flûtiste, M. Ludovic Chais, âgé de 26 ans, atteint au front, a été tué.

Sa compagne a été atteinte à la poitrine. Cette femme, âgée de 30 ans, est l'épouse du sergent Colombani.

Un passant qui s'était approché, M. Marcel Delours a été blessé au bras.

La femme Colombani et M. Delours ont été soignés à l'hôpital. Le cadavre de Ludovic Chais a été déposé à l'amphithéâtre en attendant son transfert chez ses parents.

Le sergent Colombani a déclaré avoir agi par jalousie. Sa femme, avec laquelle il était en instance de divorce depuis trois ans, était depuis quelques mois l'amante d'un flûtiste.

Le sergent Colombani était en congé à Toulon. Il est originaire de l'arrondissement de Corté (Corse), ancien ouvrier de Larnaud, il s'était distingué sur le front et y avait gagné les galons de sergent-major. Il se maria il y a neuf ans, et eut quatre enfants dont un est mort. Les époux se séparèrent il y a 3 ans.

Colombani avait précédemment le meurtre. Il affirme que Ludovic Chais était, depuis 2 mois, l'amant de sa femme. Les parents de M. Chais, assurent que ce fait est inexact et que c'est à titre de voisin que le flûtiste accompagnait la femme Colombani, après les représentations cinématographiques.

Les versements de l'Allemagne

CONFERENCE MINISTRIELLE INTERNATIONALE. Paris, 27 février. — Après une correspondance échangée entre sir Robert Harce et M. de Lestryrie, la conférence des ministres des finances français, anglais, italien et belge a été fixée au 8 mars, à Paris.

Elle s'occupera spécialement de la répartition des versements de l'Allemagne et des frais des troupes d'occupation.

L'ENTREVUE DE BOULOGNE

LE CONSEIL DES MINISTRES S'EN OCCUPIERA AUCJOURD'HUI

Paris, 27 février. — Un conseil des ministres se tiendra demain matin à 10 heures, sous la présidence de M. Millerand. Les sous-secrétaires d'Etat y assisteront. M. Poincaré rendra compte de son entretien de Boulogne avec M. Lloyd George.

Pour l'heure d'été

Considérant que l'heure d'été est un bienfait pour les employés, dont un grand nombre travaillent toute la journée à la lumière artificielle, et que l'économie d'énergie domestique réalisée par son application est très sensible, le syndicat des employés du commerce et de l'industrie a émis un vœu demandant au Parlement de maintenir cette réforme sociale, dont les avantages sont hors de proportion avec les quelques désagréments qu'elle peut causer aux travailleurs de la terre.

ESPOIRS ALLEMANDS

Bologne, 27 février. — A la réunion de socialistes majoritaires, le président du Reichstag, M. Lobe, a dit qu'il comptait sur une réduction importante des prestations à fournir par l'Allemagne en 1922 et les années suivantes. Il a exprimé la conviction que pour l'Allemagne le moment le plus critique est passé.

Cour d'Appel de Douai

La nommée DELBEQUE Marie-Amandine femme GRUARD, âgée de 37 ans, fille de Henri-Joseph DELBEQUE, a été condamnée par arrêt du 16 mai 1921, à Roubaix, arrondissement de Lille, département du Nord, domicile : Fourcoing, arrondissement de Lille ; profession : bouchère ; a été condamnée par arrêt correctionnel de la Cour d'Appel de Douai, Chambre correctionnelle, en date du 24 décembre 1921, à six jours d'emprisonnement avec sursis, mille francs d'amende, insertion dans la « Dépêche » de Grand-Echo et le « Journal du Nord » (maximum de l'insertion 200 fr.) et affichage à Fourcoing pendant sept jours au domicile de Delbecq et à la mairie, et aux dépens, sur appel d'un jugement du Tribunal correctionnel de Lille, en date du 7 octobre 1921, pour hausse illicite, délit commis le 31 juillet 1921, par application des articles 10, loi du 20 avril 1916 ; 12, loi du 23 octobre 1919 ; 483 du Code pénal ; 19 du Code d'instruction criminelle ; 1, 2, loi du 25 mars 1901.

P. le Procureur général : A. DERANSART. Pour extrait conforme : Le Greffier en Chef, P. DAUTHICOURT.

Cour d'Appel de Douai

Le nommé LEBEU Louis-Désiré, âgé de 26 ans, fils de Alfred-Henri et de Clotilde-Zénobie-Joséphine LEMAITRE, a été condamné par arrêt du 15 décembre 1921, à Valenciennes, arrondissement de Lille, département du Nord, domicilié à La Madeleine, arrondissement de Lille ; profession : boucher ; a été condamné, par arrêt correctionnel de la Cour d'Appel de Douai, Chambre correctionnelle, en date du 24 décembre 1921, à quinze jours d'emprisonnement avec sursis, mille francs d'amende, insertion dans la « Dépêche » de Grand-Echo et le « Journal du Nord » (maximum de l'insertion 200 fr.) et affichage à La Madeleine-Jez-Lille, pendant sept jours, au domicile de Lebu et à la mairie, et aux dépens, sur appel d'un jugement du Tribunal correctionnel de Lille, en date du 7 octobre 1921, pour hausse illicite et défaut d'affichage des prix, délit commis le 4 septembre 1921, par application des articles 10, loi du 20 avril 1916 ; 12, loi du 23 octobre 1919 ; 3, 4, 8, loi du 15 août 1919 ; 483 du Code pénal ; 19 du Code d'instruction criminelle ; 1, 2, loi du 25 mars 1901.

P. le Procureur général : A. DERANSART. Pour extrait conforme : Le Greffier en Chef, P. DAUTHICOURT.

Les Dettes de Guerre

LA CREANCE DES ETATS-UNIS SUR LA FRANCE

M. Thomas Lamont publie un exposé qui tend à mettre au point les rapports exagérés publiés aux Etats-Unis en ce qui concerne le montant des dettes allées vis-à-vis de l'Amérique.

M. Thomas Lamont établit que le montant actuel des sommes avancées par les banques américaines du 1^{er} août 1914 au 1^{er} janvier 1922, s'élevait approximativement à 2 milliards 587 millions de dollars, dont 1 milliard 770 millions environ déjà payés, ce qui laisse un découvert de moins de 818 millions de dollars.

La dette française s'élevait à 865 millions de dollars, dont 611 millions 945 mille payés. Les avances à des villes françaises sont de 131 millions de dollars, dont 86 millions payés.

L'Allemagne et la Guerre

UN DISCOURS DE L'EX-CHANCELLIER SCHEIDEMANN

Copenhague, 27 février. — Dans une conférence qu'il a faite hier à Copenhague, l'ancien chancelier Scheidemann, a répondu catégoriquement à la responsabilité de l'Allemagne dans la guerre mondiale.

Il a prétendu que le militarisme de tous les pays était responsable. Il a ajouté que l'Allemagne n'est pas plus responsable que tous les autres pays qui ont pris part à la guerre et qu'elle en avait donné les preuves en ouvrant ses archives.

Il a demandé aux autres puissances de faire de même.

Les couts à six sous

ORCHES A EU CETTE PREMIERE

Pour la première fois, depuis longtemps, les couts ont été vendus hier 0,30 centime pièce, au marché d'Orchies.